

Décision 2002/105/CE, CECA, Euratom du Conseil relative à l'ordre de l'exercice de la présidence (28 janvier 2002)

Légende: Décision 2002/105/CE, CECA, Euratom du Conseil, du 28 janvier 2002, relative à l'ordre de l'exercice de la présidence du Conseil.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 09.02.2002, n° L 39. [s.l.]. ISSN 0378-7060. "Décision du Conseil, du 28 janvier 2002, relative à l'ordre de l'exercice de la présidence du Conseil (2002/105/CE, CECA, Euratom)", p. 17.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_2002_105_ce_ceca_euratom_du_conseil_relative_a_l_ordre_de_l_exercice_de_la_presidence_28_janvier_2002-fr-f80c40cc-3675-4858-aad2-2bce505f8e45.html

Date de dernière mise à jour: 17/08/2015

Décision du Conseil, du 28 janvier 2002, relative à l'ordre de l'exercice de la présidence du Conseil (2002/105/CE, CECA, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 203, second alinéa,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 27, second alinéa,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 116,

vu la décision du Conseil du 1^{er} janvier 1995 portant fixation de l'ordre de l'exercice de la présidence du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 1^{er}, paragraphe 2,

vu la proposition de l'Allemagne et de la Finlande du 18 janvier 2002,

considérant ce qui suit:

La présente décision est adoptée sans préjudice de modifications à l'ordre de l'exercice de la présidence que le Conseil pourrait également adopter, notamment dans le cadre de l'adhésion de nouveaux États membres à l'Union,

DÉCIDE:

Article premier

Les périodes respectives de l'exercice de la présidence du Conseil par l'Allemagne et la Finlande pendant le second semestre 2006 et le premier semestre 2007 sont permutées.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2002.

Par le Conseil
Le président
J. PIQUÉ I CAMPS

⁽¹⁾ JO L 1 du 1.1.1995, p. 220.